

LOI N° 2015-25 DU 03 AOÛT 2015

portant autorisation de ratification de la convention de crédit signée le 23 janvier 2015, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du projet de restructuration et d'extension des réseaux de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) dans la commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 juillet 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de la convention de crédit d'un montant de **20 millions d'Euros** équivalant à **treize milliards cent dix neuf millions cent quarante mille (13.119.140.000) francs CFA**, signée le 23 janvier 2015 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du financement partiel du projet de restructuration et d'extension des réseaux de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) dans la commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2015.

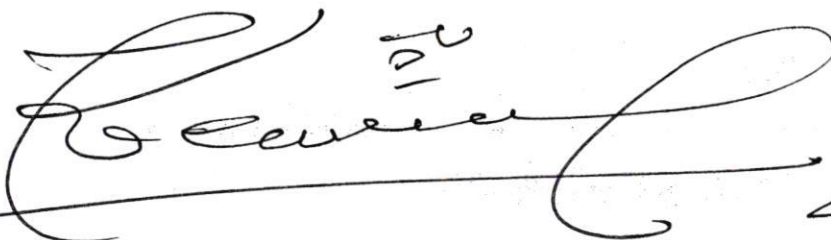
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières et du
Développement des Energies Renouvelables,



Komi KOUTCHE



Spéro MENSAH

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 -CES 2 - HCJ 2 MEEFPD 2 MERPMDER 2-AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC- ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

